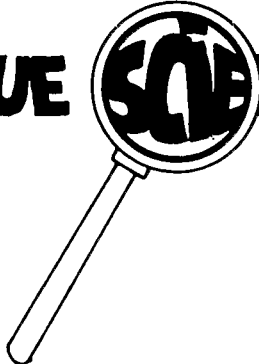


# CHRONIQUE SCIENTIFIQUE



## LA TRANSFORMATION DU MARIAGE EN AFRIQUE : MODÈLES TRADITIONNELS ET NOUVEAU CONTEXTE

Nairobi, 10-13 septembre 1984

Le séminaire de l'Institut international africain (organisé par David Parkin, professeur à la School of Oriental and African Studies de Londres, avec la collaboration de l'Institute of African Studies de Nairobi), a inspiré quinze communications qui, pendant trois jours, ont permis l'analyse de multiples aspects du mariage dans des contextes sociaux très divers et fait découvrir l'ampleur d'un tel sujet. De ce fait, il est peut-être dommage que ce foisonnement d'informations n'ait pas suscité davantage de comparaisons, d'échanges et de réflexions communes qui auraient facilité la synthèse d'une telle réunion. Mais a-t-on le droit de se plaindre, dans un tel domaine, que la mariée ait été trop belle ?

Par souci de clarté, trois des thèmes généraux dégagés par Philip Burnham (« *Marriage and the political economy of household formation ; Some West and Central African examples* ») seront repris ici, thèmes qui sont apparus particulièrement significatifs pour l'étude des mariages africains d'hier et d'aujourd'hui puisqu'ils ont été plus ou moins abordés par l'ensemble des participants :

1) Le mariage et son aspect politico-économique : d'une manière générale, par sa fonction de structuration des groupes, le mariage demeure une institution prééminente dans la plupart des sociétés africaines. Il détermine toujours les rapports d'autorité père/fils, aînés/cadets, hommes/femmes (E. Copet-Rougier, « *L'Antilope accouche toujours de l'Éléphant ; devinette Mkako : ce sont malgré tout les femmes qui mettent au*

monde les grands hommes. *Étude de la transformation du mariage Mkako (Cameroun)* ». Son rôle économique reste incontestable par les échanges et le transfert de biens qu'il engage (Ivan Karp : « *Laughter at marriage : contradictions between women's roles and experience as manifested in marriage ceremonies* »).

Toutefois, les mêmes changements apportés à des structures matrimoniales identiques n'affectent pas nécessairement les mêmes agents sociaux. L'exemple le plus probant a été celui de la monétarisation de la compensation matrimoniale dans des sociétés où traditionnellement elle était réalisée en bétail : alors que l'introduction de la monnaie a pour conséquence une érosion de la base économique des femmes et, par suite, un affaiblissement de leur rôle dans les arrangements matrimoniaux chez les Zulu et les Swazi d'Afrique du Sud (Harriet Ngubare : « *The effects of monetarization of marriage payments in a patrilineal descent society* »), en revanche, elle favorise les jeunes Iteso du Kenya qui n'ont plus à attendre la reconstitution d'un troupeau après le mariage des aînés (Nabuhiro Nagashima : « *Aspects of change in bridewealth among the Iteso of Kenya* »). Enfin, liée à la formation de nouvelles catégories sociales (fonctionnaires, petits entrepreneurs, ouvriers salariés), elle n'a que peu d'influence sur le reste de la société chez les Zaghawa du Tchad et du Soudan (M.-J. Tubiana : « *Changements liés à l'économie et à l'idéologie chez les pasteurs Zaghawa (Tchad-Soudan)* »).

2) La polygamie : le deuxième thème examiné, et qui a peut-être attiré le plus de commentaires, a été celui de la polygamie. Loin d'être en déclin, elle semble, au contraire, se perpétuer ou renaître sous de nouvelles formes (René Clignet : « *On dit que la polygamie est morte, vive la polygamie* »).

Dans les sociétés aux unités familiales étendues, elle demeure une réponse à des besoins (de main-d'œuvre en particulier) et une source de richesses ; chez d'autres, elle est encore la marque d'une influence politique et le symbole d'un statut social élevé.

Elle rencontre toujours de farouches défenseurs et, contre toute attente, surtout chez les femmes qui la conçoivent non pas comme une atteinte à leur indépendance ou comme un facteur de dégradation de leur statut, mais comme le plus sûr moyen de répartir l'autorité des hommes et ainsi d'affaiblir leur pouvoir (John U. Ogbu et Marcella A. Ogbu, « *Lineage, ideology, fertility and population control in Africa* »). Dans d'autres sociétés, elle remplit de nouvelles fonctions dans une situation de changement en devenant un mécanisme de survie, une institution d'assistance plutôt qu'un fardeau culturel (Filomena Chioma Steady : « *Poligamy and the household economy in a fishing village in Sierra Leone* »).

Les nouvelles formes de la polygamie apparaissent essentiellement en milieu urbain (Wambui Karanja, « *Outside wives and inside wives in Nigeria : a study of changing perceptions in marriage* » ; Christine Obbo, « *The old and the new in East African elites marriages* »). Bien que la monogamie soit valorisée pour des raisons religieuses (le mariage chrétien) ou légalement imposée par les gouvernements, des alternatives fonctionnelles, comme le concubinage, alors assimilable à une polygamie privée, sont de plus en plus fréquentes. L'idéologie traditionnelle demeure : un homme

de pouvoir se doit d'avoir aussi beaucoup de femmes. La résidence urbaine, l'emploi salarié et le haut niveau d'instruction sont devenus les nouveaux facteurs d'un taux élevé de polygamie.

3) Le divorce : si la polygamie a intéressé un bon nombre d'anthropologues africanistes (et africains) de l'assemblée, le divorce, au contraire, a peu suscité l'attention. Peut-on en déduire que l'instabilité conjugale est vécue avec moins d'acuité que la polygamie ?

En tout état de cause, une seule communication a centré son analyse sur ce thème (F. Le Guennec-Coppens, « *L'instabilité conjugale et ses conséquences dans la société Swahili de Lamu (Kenya)* »). Dans ce contexte particulier (urbain mais pas « moderne », musulman, donc traditionnellement polygame, et à haut taux de fécondité) l'instabilité conjugale a été attribuée à une situation économique défavorable et à un déséquilibre démographique important consécutifs à un changement politique brutal.

Enfin, deux communications qui *a priori* apparaissaient hors sujet peuvent cependant être rattachées à un quatrième thème général : celui des relations entre les sexes. En mettant l'accent sur la bisexualité, elles ont permis une approche privilégiée et originale des rôles masculins et féminins dans les organisations lignagères et ont donné des exemples intéressants de la conception symbolique des échanges matrimoniaux (Ariane Deluz, « *Male/female symbolism and religious ritual and emotional forms of expression as expressed in the initiation rite of the Kne among Guro women of the Ivory Coast* » ; Suzy Ramamonjisoa, « *Symbolique des rapports entre les femmes et les hommes dans les cultes de possession de type Tromba à Madagascar* »).

Il reste à dire que l'ensemble de l'assistance s'est rendu compte que les cas spécifiques exposés, loin d'avoir épuisé la question des différentes formes de changement dans les pratiques matrimoniales africaines, avaient, au contraire, soulevé plus de problèmes qu'ils n'en avaient résolu. En particulier, celui d'une généralisation dans ce domaine de recherches s'est avéré des plus complexes tant les facteurs à prendre en considération étaient nombreux et la personnalité des sociétés impliquées, différente.

*Françoise Le Guennec-Coppens*